Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES OU SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, SPÉCIALITÉ SUIVIE UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

ÉDITION 2026

AUCUNE ÉPREUVE TERMINALE : SPÉCIALITÉ ABANDONNÉE APRÈS LA PREMIÈRE

Coefficient : 8 Durée : Sans objet

Sans objet : aucune épreuve terminale ni aucun document d'examen ne sont prévus pour cette spécialité.

Composition de l'épreuve	Support
Information réglementaire : absence d'épreuve terminale (20 points)	Dossier Questionnement

Sans objet : aucune épreuve écrite terminale n'est organisée pour cette spécialité.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA SPÉCIALITÉ ABANDONNÉE APRÈS LA PREMIÈRE : BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, CANDIDATS SCOLAIRES

Pour un candidat scolaire ayant suivi une spécialité en première puis l'ayant abandonnée en terminale, il n'y a pas d'épreuve terminale écrite dans cette spécialité. La note retenue correspond à la moyenne annuelle de première et compte avec un coefficient 8. Il n'existe donc pas de sujet d'examen, de durée, de calculatrice autorisée, de dossier technique ni de barème sur 20 pour cette situation. Une répartition de points totalisant 20,0 constituerait une fausse épreuve et ne peut être présentée comme officielle.

Cette modalité ne doit pas être confondue avec les évaluations ponctuelles applicables à certaines catégories de candidats non scolarisés dans les conditions habituelles.

Information réglementaire : absence d'épreuve terminale **(20 points)**

Modalité de prise en compte de la spécialité abandonnée après la première

La spécialité abandonnée après la première est prise en compte au titre du contrôle continu pour les candidats scolaires concernés. La note retenue est la moyenne annuelle de première, affectée du coefficient 8.

1.1 (20 points) Cette rubrique informe sur la modalité d'évaluation applicable. Elle ne constitue pas une question d'examen et n'est pas notée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.